

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_122 : MARCHES / AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2020-067 - ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Par délibération n° DEL_2020_146 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2020, la CABA attribuait les marchés d'assurances pour la Collectivité et notamment le lot n°1 relatif à l'assurance des dommages aux biens et des risques annexes. Ce marché, attribué à la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles GROUPAMA D'OC pour une durée de 4 ans, se termine le 31 décembre 2024 et était évalué à 700 821,04,00 € TTC hors modalités de révision de prix.

Le montant du contrat est le produit de la superficie à assurer (61 907,90 m²) par un coût au m² fixé par le marché d'un montant de 2,83 € TTC. Ainsi le montant cumulé TTC pour les années 2020 à 2023 est de 551 721,89 € incluant les modalités de révision de prix.

Par courrier en date du 26 juin 2023, le prestataire nous a informé de son souhait de résilier le contrat au 31 décembre 2023 conformément aux dispositions réglementaires, à défaut d'accepter sa proposition d'avenant au contrat en cours.

Il justifie sa démarche par un déséquilibre entre les cotisations et les remboursements des sinistres engagés.

Au vu de ces résultats, le prestataire propose de modifier par avenant les franchises pour les différentes garanties couvertes par le contrat, en les portant à 20 % des dommages avec un minimum de 100 000 €. Le coût au m² en revanche n'évolue pas, il suit les dispositions réglementaires du contrat relatives aux modalités de révision de prix et à l'évolution des surfaces à assurer.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de retenir la proposition d'avenant présenté par le prestataire actuel.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 octobre 2023 ont approuvé la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2020/067 – Assurances des dommages aux biens et des risques annexes, en tant qu'il modifie le régime des franchises pour l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.